

POLITIS
8-3-2007

ANTIPUB Verdict pour les Déboulonneurs



À l'heure où les entreprises de publicité se battent pour le contrôle du marché de l'affichage de la capitale, le collectif des Déboulonneurs continue sa lutte contre l'invasion de la publicité dans le paysage public. Pour dénoncer cette agression « permanente et insidieuse, faire face à l'inertie des autorités et à l'épuisement des recours légaux », le collectif « barbouille » les affiches de publicité géantes. Des actions non-violentes de désobéissance civile qui ne plaisent pas à tout le monde. Le collectif donne rendez-vous à ses sympathisants le 9 mars à 9 heures, au palais de justice de Paris (Île de la Cité), où sera rendu le verdict du procès du 12 janvier concernant sept barbouilleurs. Le procureur de la République a réclamé 500 euros d'amende avec sursis pour chacun des prévenus. Le même jour, à la même heure, se tiendra le procès de deux barbouilleurs du collectif du Gard devant le tribunal correctionnel d'Alès, suite à l'action du 26 mai 2006 à Anduze. Un procès dans lequel plusieurs « afficheurs-délinquants » se portent partie civile. Une première. Collectif des Déboulonneurs, 24 rue Louis-Blanc, 75010 Paris, www.deboulonneurs.org, deboulonneurs.paris@no-log.org

comparu hier devant le tribunal correctionnel d'Alès pour avoir peint des slogans sur des panneaux, le 26 mai 2006, à Anduze. Le procureur à leur encontre requis une peine d'amende avec sursis. La décision a été mise en délibéré au 23 mars.

LE MONDE 10-3-2007

PUBLICITÉ PROCÈS DES « DÉBOULONNEURS »

Les « antipub » interpellent les candidats à la présidentielle

Le verdict est tombé vendredi 9 mars. Les sept militants du Collectif des déboulonneurs, poursuivis devant le tribunal correctionnel de Paris pour avoir « barbouillé » des panneaux publicitaires devant la gare d'Austerlitz, à Paris, ont été condamnés à un euro d'amende. Les faits ont été qualifiés en dégradation légère. Le procureur avait requis 500 euros d'amende avec sursis. Un verdict tombe et un autre procès s'ouvre. Vendredi, deux militants vont comparaître devant la justice pour des faits similaires, à Alès cette fois.

Ces barbouillages d'affiches, à coup de slogans antipublicitaires, réalisés au grand jour, et les procédures judiciaires qui en découlent, sont un mode d'action revendiqué par ce collectif, créé en 2005. L'objectif : s'expliquer devant la justice pour se faire entendre du public et des médias.

Dans le même esprit, ce collectif a décidé de publier en février une lettre ouverte envoyée aux principaux candidats à la présidentielle. Ce document demande aux politiques de prendre position sur la situation actuelle de l'affichage en France, sur la loi de 1979 et son application et sur la revendication phare des « antipub » : la réduction des formats d'affichage avec une taille de 50 × 70 cm.

La plupart des candidats ont répondu, à l'exception de l'UDF

qui, pour l'instant, n'a pas pris position.

Les secrétaires nationaux de l'environnement du PS et de l'UMP ont reçu des représentants de ce groupe militant. « La députée de l'UMP a reconnu que ce sujet n'avait pas fait l'objet de discussions au sein du parti. Elle a jugé que la loi en vigueur était trop complexe et inadaptée, ce qui expliquerait qu'elle ne soit pas appliquée. Elle préconise une refonte des lois sur le paysage. Enfin, elle s'est déclarée favorable à un débat national sur la place de la publicité », raconte Alexandre Hervé.

Du côté du PS, le principe du débat est également retenu. Dans un courrier, Bruno Rebelle, conseiller de Ségolène Royal, suggère selon le Collectif « d'en confier l'organisation à la commission nationale du débat public ». Il met en avant quelques propositions, telle la limitation par la loi de la surface publicitaire en fonction du nombre d'habitants et la réduction des dispositifs consommateurs d'énergie.

Le collectif, qui a le soutien des Verts et de la LCR, a aussi reçu un courrier de Corinne Lepage. Si elle ne cautionne pas les barbouillages, elle souligne que « la non-application du droit en ce domaine est liée notamment aux liens étroits entre afficheurs, publicitaires et politiques ».

LAURENCE GIRARD

TE04-

Midi
Libre

10/3/2007

ANTIPUB

« Déboulonneurs »
à l'amende

Sept militants antipublicité parisiens, poursuivis pour avoir peint des slogans sur des panneaux d'affichage, ont été jugés coupables hier à Paris mais condamnés à une amende symbolique d'un euro. Tout sourire, les activistes ont considéré à la sortie de l'audience la légèreté de la peine prononcée comme une reconnaissance de leur combat antipublicitaire. Mais les « déboulonneurs » antipub ne s'étaient pas qu'à Paris. Deux membres du collectif du Gard ont ainsi